

COMMUNIQUE DE PRESSE

5 mars 2021

Grenelle des violences conjugales : Marlène Schiappa présente les résultats de l'audit 2020 sur l'accueil des victimes de violences conjugales en commissariats et brigades de gendarmerie

Le ministère de l'Intérieur est le premier contributeur, en moyens humains et financiers, à la lutte contre les violences conjugales. Mobilisé lors du Grenelle des violences conjugales, lancé le 3 septembre dernier par le Gouvernement, le ministère a pris l'engagement d'évaluer et d'améliorer l'accueil des femmes victimes de violences en commissariats et brigades de gendarmerie.

Les résultats de cette évaluation pour l'année 2020, menée conjointement par les inspections générales de la Police (IGPN) et de la Gendarmerie nationales (IGGN), ont été dévoilés ce vendredi 5 mars par Marlène Schiappa, en déplacement dans les Yvelines au commissariat de Rambouillet, récompensé pour son engagement le 3 septembre dernier lors d'une cérémonie Place Beauvau (*création d'un QR code pour l'accès à l'ensemble des informations concernant les structures d'aide aux victimes, signature d'une convention sur le dépôt de plainte à l'hôpital avec le centre hospitalier*).

Grille d'évaluation du danger, document d'information remis aux victimes, formations et recrutement d'intervenants sociaux... Le ministère de l'Intérieur est résolument engagé contre les violences conjugales. Près de 90 % des victimes ont ainsi jugé « satisfaisant » leur accueil dans les commissariats et les gendarmeries, 95% disent n'avoir eu aucune difficulté pour faire enregistrer leur plainte, 75 % ont estimé satisfaisants les délais d'attente de leur prise en charge tandis que 80% ont jugé satisfaisante la confidentialité des locaux, selon cette étude menée auprès de 2 072 victimes et réalisée dans 124 sites de la police nationale et 466 unités de gendarmerie. **Un bilan positif qui témoigne de la mobilisation des policiers et des gendarmes pour protéger les femmes mais qui encourage à toujours améliorer l'accueil, le recueil de la parole et la protection des victimes.**

Plusieurs points d'amélioration ont ainsi été relevés notamment sur les intervenants sociaux (43% des victimes disent avoir été en contact avec une intervenante sociale en gendarmerie), l'information délivrée aux victimes au cours de l'enquête (42% des victimes informées en zone police) ou encore la saisie des armes (48% ont fait l'objet d'une question sur la présence d'arme à domicile en gendarmerie). Ainsi :

- Après en avoir recruté 67 en 2020, nous renforçons **les recrutements d'intervenants sociaux** avec un objectif de 2 minimum par département. Ils sont aujourd'hui 355 à accompagner les femmes dans toute la France. Par ailleurs, 53 000 policiers et gendarmes ont été formés depuis le Grenelle.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- De plus en plus de policiers et de gendarmes procèdent aujourd'hui à des appels ou à des **patrouilles d'initiative**, instruction donnée lors du confinement afin de maintenir le lien avec les victimes.
- **Avec le ministre de l'Intérieur, nous avons adressé, début février, une instruction à l'ensemble des préfets** pour un questionnement et une saisine systématique des armes dès la plainte, comme cela est désormais possible depuis le Grenelle des violences conjugales. Nous leur avons également demandé de vérifier les antécédents judiciaires, y compris les mains courantes, des personnes demandant à détenir une arme et de porter une attention particulière aux situations de violences intrafamiliales déjà connues des services.

« Lorsque l'on est victime de violences conjugales, on se tourne en priorité vers les policiers et les gendarmes. Nous reconduirons cet audit chaque année afin de reprendre contact avec les victimes et leur assurer le meilleur accueil possible. Le ministère de l'Intérieur est pleinement mobilisé pour que 100% des plaintes soient prises, qualifiées, transmises. », déclare Marlène Schiappa.